



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2019DC0064

**OBJET : CCAS - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FORMATION – ANALYSE DE LA PRATIQUE POUR L'ASSISTANTE SOCIALE**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre en place une formation d'analyse de la pratique pour l'assistante sociale, avec ses paires de communes diverses, afin de lui permettre une réflexion nécessaire pour parfaire la posture professionnelle auprès des usagers et prévenir les risques psychosociaux ;

**CONSIDÉRANT** que la psychologue clinicienne-psychothérapeute, Madame DIGARD Françoise 167 chemin du Divin 69480 ANSE, choisie par le regroupement des communes, peut assurer cette prestation,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de passer une convention de prestation,

### DECIDE :

**ARTICLE 1** : De conclure avec Madame DIGARD Françoise psychologue clinicienne-psychothérapeute 167 chemin du Divin 69480 ANSE une convention de prestation.

**ARTICLE 2** : La formation se déroulera sur 10 séances de septembre 2019 à décembre 2019, à raison de 2h la séance, au CCAS de Rillieux la Pape 165 rue Ampère 69140 Rillieux la Pape.

**ARTICLE 3** : Le montant de la formation est fixée à 60,00 € TTC Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué au service fait. La dépense est imputée au chapitre 011, fonction 02, compte 6188 du budget du CCAS.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 4 octobre 2019

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

# Convention de prestation

Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Publié le

ID : 069-266910413-20191004-CCAS\_2019DC0064-AU



**Entre les soussignés :** Mme DIGARD Françoise  
167 chemin du Divin  
69480 ANSE  
Psychologue clinicienne, psychothérapeute  
Numéro de SIRET : 43433259900027

**Et :** CCAS Corbas  
Place Charles Jocteur  
69960 CORBAS

## **Article 1 : objet**

La mise en place de séances d'ANALYSE DE LA PRATIQUE destinées aux professionnels de CCAS.

Nombre de participants : 1 personne

Durée : 3 séances de deux heures de septembre 2019 à décembre 2019.

Lieu : CCAS de Rillieux la Pape, 165 rue Ampère, Rillieux-La-Pape

Dates : les 13 septembre, 18 octobre, 29 novembre de 13h45 à 15h45.

## **Article 2 : analyse de la pratique**

Objectifs : séances d'analyse de la pratique visant à traiter les difficultés et problèmes rencontrés par les participants dans les divers champs de leur pratique professionnelle, en mettant en commun les ressources du groupe.

## **Article 3 : dispositions financières**

Le tarif horaire est de 10 euros TTC, soit 2x10x3 euros annuel, frais de déplacement inclus.

## **Article 4 : modifications**

À l'exception de changements ponctuels d'horaires ou de dates, toute modification de la prestation fera l'objet d'un avenant.

## **Article 5 : litiges**

En cas de difficultés dans l'exécution de la présente convention, il est fait attribution de juridiction auprès des tribunaux de Lyon.

Fait à Anse en double exemplaire, le

L'intervenant

L'établissement

Françoise Digard



Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20191004-CCAS\_2019DC0064-AU

Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20191004-CCAS\_2019DC0064-AU